



TRAVAUX DE COPROPRIETE SUR BALCONS

Par **ccm81**, le **06/03/2010** à **19:14**

Les balcons de notre copropriété sont considérés comme des parties communes bien qu'ils soient privés.

une reprise d'étanchéité est proposée pour un montant de 59 000€ alors que la copropriété compte 8 balcons.

De plus je dispose d'un balcon beaucoup plus petit que tous les autres (environ 2M² carrés au lieu de 20M² pour les autres) et aucun travaux ne sera réalisé sur le mien étant donné qu'il se trouve sur le toit de nos garages communs.

Toutefois je devrais m'acquitter d'une facture de 4400€ tout comme mon voisin qui devra payer 3500 € alors qu'il n'a pas de balcon du tout.

CELA EST IL CONTESTABLE, PEUT-ON MODIFIER LE REGLEMENT DE COPROPRIETE AFIN DE DEFINIR LES BALCONS COMME PARTIE PRIVATIVE ??